



Section de la Somme

Philippe DECAGNY
Secrétaire Général

Amiens le 11 juin 2012

Monsieur le Directeur Académique
des Services Départementaux de
L'Education Nationale
BP 2607
80026 AMIENS CEDEX

Monsieur le Directeur Académique,

Par courrier en date du 5 juin 2012, parvenu dans les écoles concernées le 7 juin, vous demandez aux directrices et directeurs d'école de vous retourner pour le 15 juin 2012, délai de rigueur, le bilan de la mise en place de l'accompagnement éducatif en 2011-2012.

Votre demande a suscité de nombreuses réactions des directrices et directeurs qui croulent sous les enquêtes en tous genres (PPRE, savoir nager, accompagnement éducatif). Ils sont d'autant plus « accablés » de constater que cette année, le bilan qui comportait jusqu'ici 2 pages en comprend 7 et que le délai de réponse est passé de plus de 15 jours à une semaine !

A de nombreuses reprises, nous vous avons alerté sur cette charge de travail toujours plus lourdes des directeurs d'école qui ne disposent d'aucune aide supplémentaire, voire moins avec une diminution du temps de présence ou la perte de leur assistance administrative.

Le SE-UNSA, se fait le relais des directeurs d'écoles et vous demande d'entendre leur protestation : trop c'est trop !

Par ailleurs, nous vous informons que le SE-UNSA invite les directrices et directeurs à ne remplir et renvoyer pour le 15 juin que la partie de l'enquête qu'ils complétaient les années précédentes (pages 1 et 2).

Pour les ajouts de cette année scolaire, ils les rempliront quand ils disposeront du temps nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'administration le leur aura donné et sur lequel le SE-UNSA est prêt à discuter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations distinguées.